

DEC190027INEE

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Eric Chauvet en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de CMTP de M. Eric Chauvet.

Article 2

M. Eric Chauvet, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

En appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « Ecologie Fonctionnelle », sa mission a pour objet le suivi des actions de l'Ecologie fonctionnelle et la participation aux réunions relatives à cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric Chauvet demeure affecté à l'UMR5245 – Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement (ECOLAB) - Université de Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **25 JAN. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



Le directeur général
délégué à la science

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègret
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90